



## Séance du Conseil Municipal du mardi 09 avril 2019

Absents excusés :

Absente excusée : **Marina VRIGNAUD - Bon pour pouvoir à Pascale DUCEPT.**

### 0 - Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 26 février 2019

#### 1- DELIBERATIONS

##### 1.1 – Approbation des Comptes de Gestion 2018

Les Comptes de Gestion 2018 du Trésor Public correspondent aux Comptes Administratifs votés lors du Conseil Municipal du 26 février 2019.

##### Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité des conseillers présents.

##### 1.2 – Affectation du résultat de fonctionnement 2018

Le résultat de fonctionnement 2018 est de 351 408.07 € il est affecté :

- en investissement au compte 1068 pour 344 077.79 €
- en fonctionnement au compte 002 pour 7 330.28 €

##### Vote du Conseil Municipal

OK à l'unanimité des conseillers présents.

##### 1.3– Vote des taux d'imposition 2019

La consultation du Conseil pour le vote des taux a donné les résultats suivants :

- Sans augmentation : 5 voix
- Augmentation de 0.5 % : 4 voix
- Augmentation de 1% : 5 voix

Au vu du résultat, le Maire a tranché pour le pourcentage intermédiaire

Le budget principal tient donc compte d'une augmentation de 0.5 % pour l'ensemble des taux.

	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation	17.79 %	17.88 %

Taxe Foncière	14.91 %	14.98 %
Taxe Foncière (Non Bâti)	44.63 %	44.85 %

Cette augmentation de taux engendre un gain de 1 884 €

**Vote du Conseil Municipal**

OK à l'unanimité des conseillers présents.

**1.4– Vote des subventions aux associations**

La commission finances s'est réunie le 1<sup>er</sup> avril 2019 pour étudier l'ensemble des demandes de subventions émanant des associations antignolaises ainsi que de divers organismes.

*Cf tableau remis*

**Vote du Conseil Municipal**

OK à l'unanimité des conseillers présents.

**1.5 – Attribution de subvention de fonctionnement à l'école sous contrat d'association**

Forfait par élève : 647.05 €, soit un montant total de 55 000 € pour 85 élèves

**Vote du Conseil Municipal**

OK à l'unanimité des conseillers présents.

**1.6 – Présentation et vote des 3 Budgets Primitifs 2019 : Commune/Assainissement/Eco-Quartier**

Isabelle va nous présenter les 3 budgets primitifs 2019 en détail préparés par ses soins et finalisés avec Yvon pour la partie investissement.

(cf : 1 exemplaire de chaque budget est remis à chacun)

**Budget Primitif 2019**

Commune

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	786 000.00 €	786 000.00 €
<b>Investissement</b>	1 160 500.00 €	1 160 500.00 €

## Assainissement

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Exploitation</b>	70 500.00 €	70 500.00 €
<b>Investissement</b>	167 000.00 €	167 000.00 €

## Eco-Quartier

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	311 926.03 €	311 926.03 €
<b>Investissement</b>	311 926.03 €	311 926.03 €

*Annexe 1 : situation pluriannuelle des emprunts + graphique*

*Annexe 2 : tableau des dotations*

### **Vote du Conseil Municipal**

OK à l'unanimité des conseillers présents.

### **1.7 – Demande de Fonds de Concours pour voirie 2019 auprès de la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie**

Le reliquat de l'enveloppe du Fonds de Concours s'élève à 7 957.99 €. Il doit être utilisé avant septembre 2019. Nous avons décidé de l'attribuer au programme voirie 2019.

### **Vote du Conseil Municipal**

OK à l'unanimité des conseillers présents.

### **1.8 – Demande de Fonds de Solidarité auprès du Conseil Départemental suite aux intempéries de juin 2018**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les intempéries du mois de juin 2018. Suite aux inondations et coulées de boues, notre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle.

Afin d'aider les communes touchées, le Conseil Départemental a mis en place un Fonds de Solidarité du Département. A cet effet, une estimation des travaux de voirie a été réalisée par le bureau d'études SAET de la Roche sur Yon pour un montant de 72 400 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **approuve** le projet de travaux de 72 400 € HT

- **sollicite** le Conseil Départemental de la Vendée pour l'octroi d'une subvention au titre du Fonds de solidarité

- **autorise** le Maire à signer tout acte y afférant.

### **Vote du Conseil Municipal**

OK à l'unanimité des conseillers présents.

## **1.9 – Demande de subvention voirie au titre du Contrat Vendée Territoire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'approbation du Contrat Vendée Territoires entre la Commune et le Conseil Départemental.

A ce titre, la commune, pour ses travaux de voirie, peut bénéficier d'une enveloppe financière d'un montant de 37 933 €.

Afin de déposer un dossier de demande de subvention, une délibération du Conseil Municipal relative aux travaux est nécessaire.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **approuve** le budget prévisionnel des travaux de voirie
- **sollicite** le Conseil Départemental pour l'attribution d'une participation financière au titre du Contrat Vendée Territoires.
- **autorise** le maire à prendre et à signer l'ensemble des actes y afférant.

### **Vote du Conseil Municipal**

OK à l'unanimité des conseillers présents.